

Activité pédagogique

Le rôle du citoyen et de l'État dans la défense des droits humains

À partir de 13 ans



Source : Amnesty International



Sommaire

Activité 1	3
Le rôle du citoyen et de l'Etat dans la défense des droits humains - vidéo	3
Fiche mémo 1	4
L'indispensable sur les droits humains	4

Activité 1

Le rôle du citoyen et de l'État dans la défense des droits humains - vidéo

- **Durée** : 35 minutes
- **Public** : à partir de 13 ans
- **Nombre de participants** : 8 à 30 personnes
- **Objectifs** :
 - Questionner le rôle de l'État dans la défense des droits humains.
 - Identifier le rôle des citoyens et citoyennes dans la défense des droits humains.
- **Matériel** :
 - Un ordinateur et un vidéoprojecteur
 - Vidéo « Voir pour comprendre la Déclaration universelle des droits de l'homme » sur la chaîne Youtube Amnesty International France : <https://urlz.fr/biAp>
- **Préparation** :

Prenez connaissance de la fiche mémo 1 « l'indispensable sur les droits humains ».

Déroulement :

Expliquez que vous allez montrer un extrait de la vidéo de présentation de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) (6'57 - fin) et que vous marquerez des pauses pour pouvoir poser des questions.

1. **06'57 - 7'49** : Questionnez les personnes participantes dans un premier temps sur l'idéal que représente la Déclaration universelle des droits de l'homme avec des questions telles que : pourquoi la DUDH est-elle présentée comme un idéal ? Puis sollicitez-les sur les informations données sur les atteintes aux droits et libertés énoncés dans la DUDH : pouvez-vous me citer des exemples de violations des droits humains donnés dans la vidéo ? Comment ces violations sont-elles expliquées ? En connaissez-vous d'autres ?
2. **7'49 - 8'57** : Sollicitez-les sur les personnes ou organisations fondamentales pour la défense des droits humains : qui garantit le respect des droits humains ? Qui se charge de la justice internationale ? Pourquoi est-elle essentielle dans la lutte pour le respect des droits humains ?
3. **9'00 - fin** : Ce dernier extrait vous permet d'aborder la question des moyens d'action accessibles aux populations pour défendre les droits humains : quels moyens d'action sont cités dans la vidéo ? Qu'en pensez-vous ? En connaissez-vous d'autres ?

Fiche mémo 1

L'indispensable sur les droits humains

« Droits de l'homme » ou « droits humains » ?

Les révolutionnaires français, dans leur Déclaration, ont refusé d'accorder aux femmes les droits qu'ils accordaient aux hommes. En parlant de « droits de l'homme », ils ont donc privé les femmes de leurs droits.

Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et non seulement les êtres humains masculins.

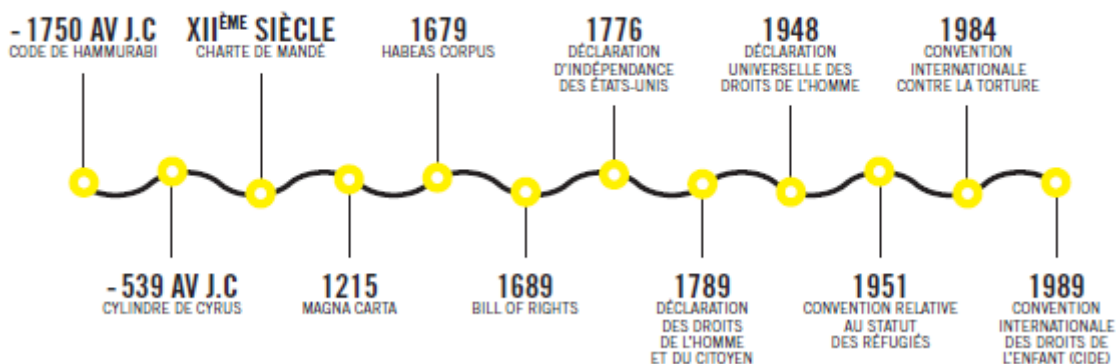
La DUDH de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression « droits de l'homme » conserve une certaine ambiguïté. Amnesty International a donc décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997 pour mettre fin à cette ambiguïté qui n'existe par exemple pas en anglais (« human rights ») ou en espagnol (« derechos humanos »).

Toutefois, nous continuons d'écrire sans majuscule le mot « homme » dans le nom original et historique de la « Déclaration universels des droits de l'homme ».

Un peu d'histoire

Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme en 1988, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2000, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en 2006.

UN PEU D'HISTOIRE



Les différentes générations de droits

Apparus au 18ème siècle, les droits civils et politique :

- Protection de l'intégrité corporelle (droit à la vie, interdiction de la torture, etc.) ;
- Droits à la liberté individuelle (liberté d'opinion et d'expression, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'association et de réunion) ;
- Droits dans les procédures judiciaires ;
- Droits de participation ;
- Interdiction des discriminations et les droits des minorités.

Apparus au cours du 19ème siècle, droits économiques, sociaux et culturels :

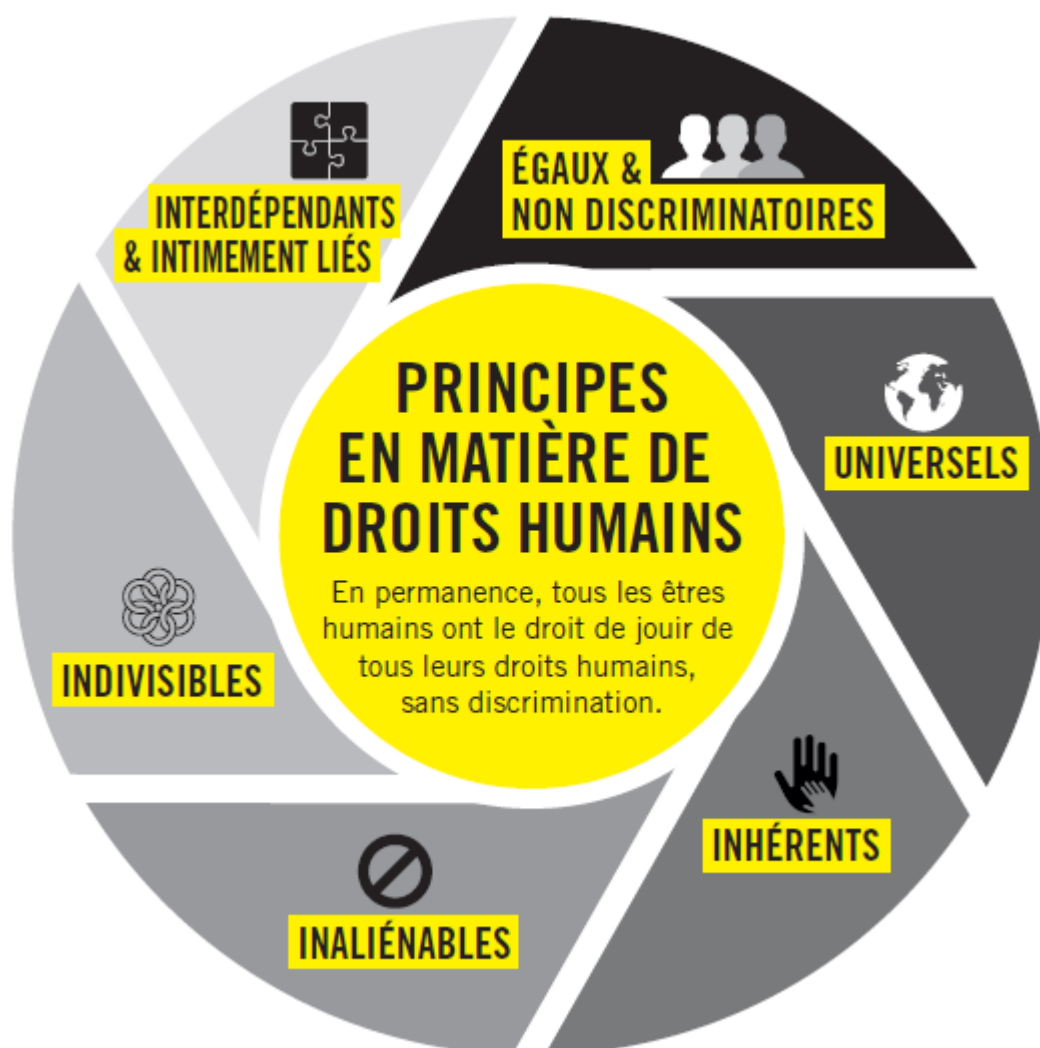
- Droit au travail ;
- Droit à des conditions de travail équitables ;
- Droit de s'organiser dans des syndicats ;
- Droit à la sécurité sociale ;
- Protection de la famille ;
- Droit à un mode de vie convenable ;
- Droit à la santé et le droit à la formation.

Au cours des années 1970, les droits collectifs ou solidaires :

- Droits au développement ;
- Droit à la paix ;
- Droit à un environnement propre et sain ;
- Droit des peuples à l'autodétermination.

Certaines personnes parlent également d'une quatrième génération de droits pour inclure les droits environnementaux.

Les grands principes



N.B. : les définitions des notions sont à retrouver dans le glossaire.

Carte mentale : les acteurs et actrices de défense des droits humains

